

L'ajournement

M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord répondre à la question relative aux droits de l'homme dans le cadre du contrat mentionné par le député. La Commission des droits de la personne a été saisie de cet aspect du contrat, à la demande du ministre. Je crois savoir qu'un inspecteur de la Commission a maintenant pris connaissance du contrat et prépare un rapport à l'intention de la Commission. Dans le cas où la Commission conclurait qu'un élément quelconque du contrat enfreint la loi canadienne sur les droits de la personne, je suis certain que le commissaire, qui a notre respect à titre d'ancien député de la Chambre, prendra toute mesure qu'il jugera nécessaire ou appropriée pour corriger la situation.

Je ferai remarquer qu'il existe en réalité deux contrats. Le premier est un accord de portée générale entre le ministère des postes, télégraphes et téléphones du Royaume d'Arabie saoudite et un consortium formé de Bell Canada, de la société Phillips, des Pays-Bas, et de la société L. M. Ericsson, de Suède, visant à étendre, à moderniser, à exploiter et à entretenir le réseau téléphonique d'Arabie saoudite.

Le deuxième est un contrat de cinq ans conclu entre le ministère et Bell Canada. Sa valeur actuelle est d'environ 1.1 milliard de dollars et il touche l'exploitation et l'entretien du réseau téléphonique du royaume, la construction de certaines installations et l'achat de matériel et de marchandises.

En ce qui concerne la deuxième question, je dois dire que le ministre n'a pas vu les contrats, moi non plus. Nous nous en sommes remis au CRTC, l'organisme de réglementation, et je crois que c'était une sage décision. La question a été soulevée, évidemment, au moment où on a demandé à Bell Canada de rendre le contrat public. La société Bell a soutenu que les contrats devaient être gardés confidentiels parce qu'à son avis, les rendre publics la désavantagerait lors de futures négociations internationales. Les parties intervenantes à l'audience sur les tarifs ont toutefois fait valoir au CRTC que pour pouvoir faire du bon travail, elles devaient être au courant de toutes les recettes et dépenses de la société Bell, y compris les risques éventuels que comportait le contrat signé avec l'Arabie saoudite.

● (2217)

Pour que l'enquête porte ses fruits tout en protégeant les intérêts de la société vis-à-vis de ses concurrents étrangers, le CRTC a décidé de tenir une audience à huis clos pour étudier les contrats qui avaient été signés avec l'Arabie saoudite. Cette audience se tiendra demain. Un représentant de chaque partie intervenante pourra examiner les contrats et participer à l'audience à huis clos pour entendre les témoignages, vérifier les déclarations des témoins et soumettre leur point de vue. Les intervenants auront l'occasion de comparaître devant les représentants de la société Bell afin d'examiner le contrat et de dire ce qu'ils veulent. Je suis certain qu'ils auront l'occasion de poser des questions sur ces ententes pendant l'audience à huis clos. En ayant recours au huis clos, je pense que le CRTC essaie de servir les intérêts du public tout en essayant de ne pas compromettre les opérations ultérieures de la société Bell.

LES ÉLECTIONS—LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU PREMIER MINISTRE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, dans les annales du Parlement canadien la date du 11 mai 1978 rappellera le jour où le grand mystère des élections a

[M. Symes.]

finalement été tiré au clair. Fallait-il y voir une preuve de peur ou de sagesse? Devant les résultats du sondage Gallup, on sait bien que c'est la peur qui l'a emporté. Ce jour-là, j'ai demandé au premier ministre si, en décidant de ne pas annoncer d'élections le jeudi 11 mai pour permettre aux électeurs de juger de son règne, il était fidèle à son credo personnel que voici:

Il ne faut pas chercher d'autre constante à ma pensée que celle de s'opposer aux idées reçues.

C'est en fait la première phrase de la préface de son propre ouvrage intitulé «Pierre Elliott Trudeau, le Fédéralisme et la société canadienne-française».

J'ai été surpris de voir que Votre Honneur a jugé la question quelque peu osée et frivole. Peut-être Votre Honneur pensait-il que j'étais un peu facétieux, étant donné que la grande nouvelle a été annoncée après que le premier ministre se fût moqué des Canadiens en les maintenant dans l'incertitude pendant des semaines et des mois. Sa décision a porté préjudice à la vie privée de beaucoup de gens. Il en a coûté des milliers de dollars à des milliers de gens, et pourtant, le petit gars s'est bien amusé. Il a joué, il a tergiversé, puis il a finalement décidé de ramasser ses billes et de rentrer chez lui. Cette phrase tirée de la préface de son livre est peut-être à l'origine d'un bon nombre de nos problèmes actuels. J'ai posé une question sérieuse. Je regrette que Votre Honneur m'ait interrompu. Le premier ministre m'a heureusement donné une sorte de réponse. Elle ne portait pas directement sur ma question cependant. Il a trouvé bon que son interlocuteur soit bien instruit.

Je suis heureux d'avoir eu ce soir l'occasion de répéter cette phrase de son credo personnel. Il est grand temps que les Canadiens, qu'ils aient des opinions partiales ou objectives, soient un peu plus éclairés sur ses croyances personnelles. Il a mentionné que le seul facteur constant est l'opposition à l'opinion publique reçue. Beaucoup de députés connaissent l'histoire de la taxe de vente au Québec. Tous les partis dans la province de Québec, tous les partis au Parlement fédéral et la plupart des premiers ministres des provinces du Canada trouvent que le premier ministre n'a pas raison dans la position qu'il a prise sur la taxe de vente. Je veux parler du débat et de la dispute entre M. Parizeau et le ministre de Finances (M. Chrétien). Nous nous rendons compte que le premier ministre a tort et que son gouvernement a tort. Cependant, en opposition à l'opinion publique, nous aurons un semblant de dividence à la façon du Crédit social qui injectera de l'argent directement dans les poches de ceux qui ont le moyen de payer les taxes.

Votre Honneur est assis dans son fauteuil; moi je suis assis à ma place et les autres députés sont aussi assis à la leur. La même chose s'est produite il y a deux ou trois ans lors du débat sur la peine capitale. Il devait s'agir d'un vote libre, pourtant les ministériels se sont prononcés unanimement, certains diraient bêtement, en faveur de l'abolition de la peine capitale.

● (2222)

Jamais le public n'avait eu d'opinion aussi catégorique sur un autre sujet. On peut discuter de bien des raisons qui le motivaient en un sens ou en l'autre. Certaines personnes considéraient la peine capitale comme une panacée pour toutes les infractions à la loi. Enfin, je pense que 80 ou 82 p. 100 de la population s'est prononcée en faveur du rétablissement de la peine capitale. Encore une fois, le premier ministre et son